

LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE

Maison des Ligues

3 av. des Montboucons - 25000 BESANCON

PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR DU 02 OCTOBRE 2010

Lieu : CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
9, Av. des Montoucons à 25000 BESANCON
Salle numéro 6

Date : Samedi 02 Octobre 2010 à 9h30.

Ordre du jour :

- Politique sportive saison 2010-2011.
- Questions diverses.

Présents :

- Monsieur Erik SERRI, Président de la Ligue d'Escrime.
- Monsieur Louis BERION, Président du BUC et Trésorier de la Ligue.
- Monsieur Lionel BALZANO, Président ASCAP SOCHAUX.
- Monsieur Paul BERTRAND, Président CE ARBOIS et CD 39
- Madame Claire CHAPUIS, Présidente CE LONS LE SAUNIER
- Monsieur Christian DEFRAISNE, Président du CD 25
- Monsieur Christian DOCK, Président CEHD - PONTARLIER
- Madame Sylvia SERRI, membre du CD de la Ligue.
- Maître Coralie GUILLIER, Maître d'Armes.
- Monsieur Christophe LANIER, Pdt CE LUXEUIL et Co-Président CD 70
- Monsieur Guy MONTEIL, membre du CD de la Ligue
- Maître Jean-Pierre PHILIPPON, CTR de la Ligue.
- Madame Céline CARE, membre de l'ASCAP SOCHAUX, cooptée.
- Monsieur Christophe MARION, membre du CE LUXEUIL, coopté.

-/-/-/-

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte à 09h30.

Liminaire :

Le Président souhaite la bienvenue à Madame Céline CARE et à Monsieur Christophe MARION, cooptés lors du dernier CD de la Ligue.

Le Président fait part de quelques difficultés rencontrées en ce début d'année :

- pour fixer la date du Comité Directeur et de l'AG : le calendrier devient très vite chargé ; il est difficile de trouver une salle libre à cette époque de l'année ; il s'avère nécessaire de prévoir une date en fin de saison sportive...
- au niveau du secrétariat, suite à la démission de Mademoiselle Stéphanie CHEVALIER pour des raisons qui lui sont personnelles ; le Président en profite pour remercier Stéphanie pour le travail réalisé.
- Au niveau des affiliations suite à l'établissement d'un nouveau bordereau FFE... Le Président rappelle qu'il est indispensable de retourner le bordereau d'affiliation à la Ligue, dûment signé par le Président du Club et l'enseignant responsable, et accompagné de la copie de la carte professionnelle de l'enseignant ; dans le cas contraire, la FFE refuse de valider les licences...
- Au niveau des licences : nécessité d'adresser le bordereau à la Ligue accompagné du règlement correspondant ; le Président demande un peu d'indulgence car Madame Betty GINOUVES qui a accepté de s'en occuper, découvre le système...

Au niveau de la Zone : le Président indique qu'il a assisté avec Maître Jean-Pierre PHILIPPON à la réunion de Zone qui s'est tenu à Paris en Juin 2010 ; les points les plus importants :

- au niveau des équipes : pour chaque équipe engagée à l'épreuve de zone, quelque soit la catégorie, il est nécessaire d'adresser à la Ligue un chèque de caution par équipe d'un montant de 100 € ; à défaut, l'engagement n'est pas valable ; si l'équipe ne peut finalement participer à l'épreuve de zone, elle doit impérativement se retirer dans le délai requis ; à défaut, la caution de 100 € revient au club organisateur de l'épreuve de zone, comme pénalité. Seules les équipes qui auront fait parvenir un certificat médical attestant de l'impossibilité pour l'un des tireurs de l'équipe de participer à la compétition, pourront éviter cette pénalité. Pour 2009, et après discussions, il a été possible d'éviter la pénalité pour les clubs du CEHD et de l'ASCAP.
- au niveau des stages de zone : deux stages auront lieu pour l'épée (a priori un à Luxeuil et l'autre en Lorraine) et deux stages auront lieu pour le fleuret (a priori en Alsace).
- Au niveau de l'organisation : après après discussions, deux clubs franc-comtois seront en charge de l'organisation de la deuxième phase Horizon 2016 : Lons le Saunier pour le Sabre et le BUC pour le fleuret.

Au niveau de la réforme du CNDS : aucune nouvelle à ce jour que ce soit sur la réforme à proprement parler ou bien encore sur le montant des subventions...

Au niveau Road Show : Le Road Show est passé à Besançon courant Juin, place de la Révolution ; cette manifestation s'est avérée très intéressante ; il a été remis à chaque personne qui a souhaité s'initier à l'escrime une plaquette comportant la liste des clubs franc-comtois ; le Président précise que la FFE a assuré que le coût pour la Ligue ne dépasserait pas la subvention allouée par le CNDS au titre de cette manifestation exceptionnelle.

Au niveau des Championnats du Monde à Paris : la Ligue dispose de quelques places ; le Président propose que ces places soient mises à disposition de personnes qui en auraient besoin, et ce afin d'éviter de favoriser plus un club qu'un autre ; il appartient aux personnes intéressées de prendre contact avec la Ligue.

Au niveau FFE : la FFE est en pleine préparation des Championnats du Monde...

Il est rappelé la réforme de la formation des enseignants et la fin des Brevets d'Etat à compter du 31 décembre 2010 ; le Président rappelle également qu'il est intéressant pour les actuels BE1 de réaliser 35h00 de formation afin de pouvoir bénéficier du nouveau diplôme d'Etat Escrime ; cette équivalence de diplôme sera possible jusqu'en 2013.

Il convient pour finir de souligner l'extension de la double-licence par équipe à la catégorie Junior.

Au niveau Confédération Européenne :

- la CEE met en place un circuit - de 23 ans ; il serait peut être envisageable d'organiser une étape en Franche-comté... à suivre.
- Le circuit cadet se trouve soumis à quota ; en effet, les inscriptions devront dorénavant passer par le biais de la FFE, laquelle ne pourra pas inscrire plus de 20 tireurs dans les épreuves qui se déroulent à l'étranger... De plus, la FFE souhaite que le tireur inscrit fasse partie des 60 premiers français... Il sera donc difficile, voire impossible, de poursuivre la politique de Ligue au niveau des équipes cadet...

Au niveau de la Ligue :

L'ASCAP se lance dans un défi en organisant, en partenariat avec la Ligue, le N1 Open Cadet Epée homme et dame.

L'ASM Belfort reconduit son Tournoi Européen Minime...

Lons le Saunier et le BUC organisent la deuxième phase Horizon 2016 minime...

Le Président remercie les clubs organisateurs de telles manifestations.

POLITIQUE SPORTIVE et REGLEMENT SPORTIF 2010-2011 :

a) Nécessité de regrouper les compétiteurs afin de leur offrir une meilleure confrontation ; il est envisagé trois regroupements dans l'année, soit sur une journée, soit sur une ½ journée ; la ligue prendra en charge l'indemnisation du ou des cadres dans le cadre de l'ETR.

b) Maintien si possible des équipes de Ligue, avec cette circonstance que pour la saison 2010-2011, les circuits cadets européens ne sont plus « open » ; en effet, il faudra figurer dans les 60 premiers du classement français et obtenir l'aval de la commission d'arme pour avoir le droit de participer à une épreuve européenne ...

Il sera donc nécessaire, au niveau de la Ligue, de se pencher sur une autre dynamique...

c) Concernant les stages :

- pour l'arbitrage : maintien du stage de la Toussaint à Levier ; la ligue prendra en charge le coût de l'encadrement, chaque stagiaire assumant le paiement de l'intégralité du stage.
- Pour la formation : maintien des deux stages en même temps que les stages jeunes ; la ligue prend en charge le coût de l'encadrement.
- Pour les jeunes (pupilles-benjamins) : maintien des stages de Noël et de Pâques ; participation de la Ligue de 10 € par stagiaire, ainsi que la prise en charge de l'encadrement.
- Pour le stage d'été : ce stage est reconduit ; les catégories seront définies ultérieurement ; la participation de la Ligue sera de 10 € par stagiaire, ainsi que la prise en charge de l'encadrement.
- Pour les stages de Zone : l'aide financière de la Ligue par stagiaire sera de 15 € ainsi que la prise en charge des frais de l'encadrement ; Les sélections au stage se feront par le biais de la commission de sélection qui s'appuiera sur le classement régional (principe = les 4 premiers du classement régional) ; concernant les stages de zone, quota régional maximum de 4 tireurs par arme et par catégorie (minime et cadet); il est nécessaire de respecter ce quota ; en cas de désistement d'un tireur sélectionné, il appartiendra à la commission de sélection de décider s'il y a lieu de désigner un autre tireur.

- d) Concernant l'indemnisation des tireurs en compétition : le comité directeur décide d'allouer une indemnité forfaitaire de 30 € aux tireurs :
- Sélectionnés en Coupe du Monde ou en Coupe Européenne par la Fédération Française d'Escrime.
 - Participants à des épreuves de Coupe Européenne, et terminant dans les 32 premiers de la compétition.
 - Sélectionnés aux championnats de France N1 pour toutes les armes en cadet, junior, senior, ainsi que pour le Critérium National Minime individuel.
 - Sélectionnés aux circuits N1 Open cadet, junior, senior, pour toutes les armes et classés dans les 32 premiers de l'épreuve.
 - Sélectionnés aux circuits N1 soumis à qualification, cadet, junior, pour toutes les armes.
 - Sélectionnés à la troisième phase minime, et classés dans les 16 premiers de cette épreuve.
- e) Concernant l'indemnisation des enseignants : la Ligue contacte le service des chèque-emplois afin de pouvoir faire établir des fiches de paie, et d'être en règle avec les nouvelles données ministérielles, étant rappelé que l'enveloppe ETR disparaîtra, et qu'il appartiendra à la Ligue de prévoir en conséquence la rémunération des enseignants sur les mêmes bases que précédemment (même montant en net).
- f) Concernant l'indemnisation des Clubs organisateurs de compétitions Ligue et la formule relative aux épreuves de Ligue :

Le montant de l'indemnisation revenant aux clubs organisant un championnat de Ligue ou une Coupe de Franche-Comté ou bien encore la phase régionale Horizon 2016 est maintenue à 150 €, à charge pour le Club organisateur de retourner à la Ligue le bilan financier accompagné de la liste avec émargement des arbitres rétribués ; la Ligue adressera ensuite au Club organisateur l'indemnité de 150 € lui revenant.

Cette aide est accordée également pour la saison 2010-2011 aux deux clubs organisant la deuxième phase Horizon 2016 minime : Lons le Saunier au sabre et le BUC au fleuret.

Les championnats de Ligue auront lieu :

- à Levier pour le Sabre.
- à Belfort pour l'Epée.
- à Vesoul pour le Fleuret.
- Concernant les championnats de Franche-Comté pupille et benjamin : la ligue attend qu'un club se porte volontaire pour l'organisation...

Les Coupes de la Ligue Pupille et Benjamin auront lieu :

- à Sochaux (fleuret et épée), à Levier (sabre), à Belfort (fleuret et épée), à Luxeuil (fleuret et épée), et à Belfort (fleuret et épée). (cf le site de la ligue pour les dates).

Formule pour les Coupes de Franche-Comté : le ou les tours de poule regrouperont les garçons et les filles ; le tableau d'élimination directe verra les garçons et les filles séparés.

Formule pour les Championnats de Franche-Comté pupille et benjamin :

- en individuel : un tour de poule mixte avec tableau séparé garçons et filles.
- Par équipe : le comité directeur souhaite permettre la mixité et même la rendre obligatoire dans les années à venir ; en conséquence et pour 2010-2011, les équipes qui seront mixtes bénéficieront de la gratuité de l'engagement ; à compter de la saison 2011-2012, la mixité sera obligatoire.

Formule pour les Championnats de Franche-Comté minime à vétéran : elle demeure inchangée : un tour de poule avec un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Horizon 2016 :

La phase régionale aura lieu à Pontarlier.

Il est rappelé que les tireurs ne peuvent participer qu'à une seule arme.

Il s'avère que le nombre d'arbitres pour les compétitions de jeune est insuffisant ; la commission d'arbitrage doit se pencher sur la question...

g) sur le regroupement des sélectionnés aux championnats de France :

Le comité directeur décide de reconduire la journée regroupant les sélectionnés aux championnats de France.

Cette journée est obligatoire pour les minimes qualifiés pour la Fête des jeunes de telle sorte que sauf autrement pour raison de santé et certifié par un médecin ou motif légitime décliné au moins 1 mois avant ledit regroupement et accepté par la commission de sélection, tout tireur minime se doit de participer à cette journée sous peine de ne pouvoir participer à la Fête des jeunes.

Elle est facultative pour les cadets et juniors.

L'opération polos est reconduite.

h) vêtements de Ligue :

Le comité directeur souhaite permettre aux tireurs les plus représentatifs de la Ligue de porter « les couleurs » de la Ligue ; le président se renseigne sur les possibilités et les coûts au niveau de vêtements.

Toute personne intéressée pourra acquérir ces vêtements.

i) acquisition de matériel :

Le comité directeur décide de poursuivre l'investissement au niveau matériel électrique ; en conséquence il est décidé pour la saison 2010-2011 de procéder à l'acquisition d'une piste moquette, d'un appareil électrique avec chrono et score, et d'une paire d'enrouleurs.

j) classement ligue :

Il s'est avéré que le coefficient attribué aux Championnats de Ligue dans le classement régional était trop élevé vis-à-vis des épreuves nationales.

En conséquence, il est décidé que le coefficient sera :

- de 0,1 pour les championnats de ligue dans les catégories cadet, junior et senior.
- de 0,25 pour les championnats de ligue dans la catégorie minime.

Seront également pris en compte dans le classement régional minime :

- le tournoi de Belfort avec un coefficient de 0,5.
- Le N2 cadet de Macon.
- Pour le sabre : à définir.

Les responsables des classements :

- fleuret = Me Philippe VIDAL
- épée = Me Coralie GUILLIER
- sabre = Me Lucas SCHAUSS
- pupilles et benjamins : Me Coralie GUILLIER.

Droits d'engagement Championnats de Franche-Comté.

Le CD propose le maintien des montants 2009-2010 :

- pour les épreuves individuelles : maintien à 8,00 €
- pour les épreuves par équipes : 15,00 € pour l'équipe.

DATE PROCHAINE AG et PROCHAIN COMITE DIRECTEUR :

Le Comité Directeur propose :

- que les prochains comités directeurs de la Ligue aient lieu le 05 mars 2011 et le 02 juillet 2011 au matin.
- que la prochaine assemblée générale ait lieu le 02 juillet 2011, l'après-midi.

-/-/-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président